



# PROGRAMME DE FORMATION

Opérateur en Vidéoprotection

Durée totale de la formation : 126 heures + 35h de stage

**L'arrêté du 23 octobre 2024** relatif aux **conditions matérielles et pédagogiques de la formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées**

**Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2025** portant cahier des charges applicable à la **formation initiale aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées**

Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Rédaction
OV	PROGRAMME DE FORMATION	2	12/09/2025	M. ESTEVES



- **PUBLIC CONCERNÉ**

Candidat souhaitant exercer auprès de CNAPS l'activité d'opérateur en vidéoprotection.

- **MODALITÉ D'ORGANISATION DE LA SESSION DE FORMATION**

Les prestataires de formation accueillent un maximum de douze stagiaires par formateur par session conformément à l'article 6 de l'arrêté du 23 octobre 2024

- **PREREQUIS**

- Être majeur,
- Et être titulaire d'une carte professionnelle à jour des métiers de la sécurité conforme au L611.1 du Code de la sécurité intérieure lors de son entrée en formation OU être titulaire d'un numéro préalable d'entrée en formation délivré par le CNAPS,
- Et obtenir un avis favorable à l'entretien préalable d'accès à la formation par le certificateur ou le centre délivrant la formation.

- **EVALUATION DES CONNAISSANCES EN COURS DE STAGE**

Les connaissances des stagiaires sont évaluées par oral ou par des questionnaires écrits ou informatisés chaque jour par les formateurs.

- **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Les candidats auront accès durant toute la durée de la formation à un drive alimenté de tous les documents, schémas, fiches mémoires, exercices d'entraînement ... etc nécessaire à leur apprentissage.

Un support de cours et les textes réglementaires leur sera remise le jour de leur entrée en stage.

- **EXAMEN**

L'examen est composé de 9 activités, le candidat devra valider les 9 activités pour obtenir la certification.

En cas d'échec à 1 ou plusieurs activités, celui-ci devra représenter la ou les épreuves lors d'une nouvelle session d'examen.

Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Rédaction
OV	PROGRAMME DE FORMATION	2	12/09/2025	M. ESTEVES



## **RAPPEL DES ACTIVITÉS ÉVALUÉES**

**A1** : Application conforme de la réglementation applicable au métier d'opérateur en vidéoprotection

**A2** : . Préparation des missions de vidéoprotection

**A3** : Analyse d'images en vue de la détection des comportements inhabituels et des situations à risque

**A4** : Prévention des risques terroristes dans le cadre des missions d'opérateur en vidéoprotection

**A5** : Gestion des conflits et des situations conflictuelles dégradées

**A6** : Rôle de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dans le respect des réglementations édictées par l'INRS

**A7** : Interventions dans le cadre d'un incendie ou d'un risque d'incendie sur le site surveillé

**A8** : Manœuvres en lien avec les risques électriques dans le cadre des missions de vidéoprotection (en qualité de personnel non-électricien - BS/BE/ H0.B0).

**A9**. Mise en œuvre de protocoles formalisés et élaboration de comptes-rendus et rapports de missions de vidéoprotection

Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Rédaction
OV	PROGRAMME DE FORMATION	2	12/09/2025	M. ESTEVES



## **Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

### **ANNEXE II**

### **TRONC COMMUN AUX ACTIVITÉS MENTIONNÉES AUX 10, 10 BIS, 20 ET 30 DE L'ARTICLE L. 611-1 DU CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE**

Pour l'obtention d'une carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée aux 1°, 1° bis, 2° et 3° de l'article L. 611-1 susvisé, la durée et le contenu de la formation initiale, ainsi que les compétences évaluées à l'occasion de cette formation, sont fixés comme suit, sans préjudice des annexes III à XII relatives aux formations spécifiques à chaque activité :

### **ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SECURITE PRIVEE (17h)**

#### **LE LIVRE VI DU CODE DE LA SECURITE INTERIEURE – 4h**

Maîtriser:

- l'explication initiale du livre VI (contexte, logique) ;
- l'architecture d'ensemble ;
- les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) ;
- le principe d'exercice exclusif ;
- le principe de neutralité ;
- la détention et usage des armes ;
- le port des uniformes et insignes ;
- les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ;
- les spécificités des services internes ;
- le régime de la carte professionnelle et les téléservices.
- les sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions.

#### **LES DISPOSITIONS UTILES DU CODE PENAL – 3h d'application**

Maîtriser

Les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir :

- les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police ;
- la non-assistance à personne en danger ;
- l'omission d'empêcher un crime ou un délit ;
- l'usurpation de fonctions ;
- l'atteinte aux systèmes de traitement automatisé ;
- l'appropriation frauduleuse ;
- le fonctionnement des juridictions pénales.

Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Rédaction
OV	PROGRAMME DE FORMATION	2	12/09/2025	M. ESTEVES



### L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCEDURE PENALE – 2h

Savoir respecter les conditions d'interpellation de l'article 73 du code de procédure pénale.

### LES GARANTIES LIEES AU RESPECT DES LIBERTES PUBLIQUES – 1h

Connaître

La législation relative :

- au respect de la vie privée ;
- au respect du droit de propriété ;
- aux juridictions civiles ;
- à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

### LES PRINCIPES DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE – 3h

Connaître:

- les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ;
- les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ;
- l'État de droit et le respect de l'ordre public.

### LA DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE – 4h

Respecter :

- le secret professionnel ;
- les principes déontologiques.

Être averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques associées.

## **MODULE STRATEGIQUE (24h)**

### **GESTION DES PREMIERS SECOURS – 14h (dont 7h de pratique)**

#### SAVOIR METTRE EN ŒUVRE LES GESTES ELEMENTAIRES DE PREMIER SECOURS CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR EDITEE PAR L'INRS

Connaître :

- le programme national du dispositif de formation sauvetage secourisme au travail de l'INRS ou premiers secours citoyen (PSC) ;
- la conduite à tenir lors de premiers secours.

Savoir alerter et secourir.

### **GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES – 5h**

#### SAVOIR ANALYSER LES COMPORTEMENTS CONFLICTUELS - 3h00

Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Rédaction
OV	PROGRAMME DE FORMATION	2	12/09/2025	M. ESTEVES



### Connaître :

- les origines des conflits ;
- les différents types de conflits ;
- la stimulation et les motivations des conflits ;
- les étapes d'un conflit ;
- la prévention du conflit.

### RESOUDRE UN CONFLIT - 2h00

#### Savoir :

- traiter une agression verbale ;
- gérer les émotions ;
- adopter des techniques verbales ;
- intervenir par étapes ;
- adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés.

### **CONSIGNES ET INFORMATIONS – 5h**

#### SAVOIR TRANSMETTRE DES CONSIGNES - 2h00

#### Savoir :

- mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales ;
- transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles ;
- transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie d'accidents.

#### UNE REMONTEE D'INFORMATIONS - 3H00

#### Savoir :

- faire un compte rendu oral ;
- faire un compte rendu écrit ;
- faire un rapport.

Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Rédaction
OV	PROGRAMME DE FORMATION	2	12/09/2025	M. ESTEVES



## **Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

### **ANNEXE VIII**

### **FORMATION DES AGENTS EXERÇANT L'ACTIVITÉ DE VIDÉOPROTECTION**

I. - En sus des exigences posées à l'annexe II, pour l'obtention de la carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité de vidéoprotection mentionnée à l'article L. 613-13 susvisé, la durée et le contenu de la formation initiale sont fixés comme suit :

#### **STAGE EN ETREPRISE (35h)**

*La formation est suivie d'un stage de mise en situation pratique au sein d'un poste central de sécurité d'une entreprise ou d'un centre de supervision urbain d'une durée minimale de trente-cinq heures.*

#### **MODULE JURIDIQUE (12h)**

#### **ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA VIDEOPROTECTION - (12 HEURES DONT 3 HEURES DE MISE EN PRATIQUE)**

##### **CONNAITRE LES DISPOSITIONS UTILES ENCADRANT L'ACTIVITE DE VIDEOPROTECTION**

Maîtriser :

- les dispositions des livres II et VI du code de la sécurité intérieure relatives à la vidéoprotection ;
- les dispositions du code civil et du code pénal relatives au respect de la vie privée ;
- les grands principes de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- les dispositions du code du travail relatives à l'information préalable du salarié concernant la collecte d'informations le concernant personnellement.

##### **CONNAITRE LA REGLEMENTATION EUROPEENNE ET LES AUTRES REGLES ENCADRANT LA PROFESSION**

Connaître :

- la réglementation européenne pour la protection des données (RGPD) ;
- les organismes régulateurs et de certification ;
- les règles de certification dans le domaine de la vidéoprotection ;
- les dispositions fixant les conditions de certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance ;
- les recommandations de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Rédaction
OV	PROGRAMME DE FORMATION	2	12/09/2025	M. ESTEVES



## **MODULE OPERATIONNEL ET STRATEGIQUE (52h)**

### **PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES – (4H00)**

#### **DETECTER ET PREVENIR : LES BONS REFLEXES FACE AUX MENACES TERRORISTES**

Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects

Reconnaître les comportements suspects (le " profiling " ) ;

Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent) ;

Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes :

- armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.) ;
- les différents explosifs (solide, liquide, vrac) ;
- les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif).

#### **ALERTER LES FORCES DE L'ORDRE ET FACILITER LEUR INTERVENTION**

Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, Capacité à établir un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace.

#### **ALERTER LES SECOURS**

Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation aux services de secours.

### **PREVENTION DES AUTRES RISQUES D'ATTEINTE AUX BIENS ET AUX PERSONNES – (16H00)**

#### **REPERER ET ANALYSER LES COMPORTEMENTS A RISQUE**

Savoir :

- repérer les situations anormales ;
- analyser l'environnement économique de l'activité et le contexte sécuritaire ;
- anticiper les conséquences liées aux menaces.

Connaître :

- les consignes et les informations spécifiques propres au métier d'opérateur de vidéoprotection en fonction du site à surveiller et appliquer les consignes locales au regard du contexte environnemental.

#### **ALERTER**

Savoir :

- alerter ou faire alerter les forces de l'ordre, les services de secours et sa hiérarchie ;
- effectuer un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace ;

Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Rédaction
OV	PROGRAMME DE FORMATION	2	12/09/2025	M. ESTEVES



– faciliter l'intervention des forces de l'ordre ou des secours

## **VIDEOPROTECTION – (32H00)**

### **CONNAITRE ET MAITRISER LES DIFFERENTS SYSTEMES DE SECURITE ET OUTILS DE TRAVAIL – 16h**

Connaître :

- les méthodes de conception d'un système de vidéosurveillance ;
- les principales familles de réglage des caméras analogiques et des caméras numériques ;
- les différentes interactions entre les équipements de vidéoprotection ;
- les logiciels d'exploitation de vidéosurveillance grâce à l'image ;
- les interconnexions avec le contrôle d'accès ;
- l'anti-intrusion ;
- les dispositifs d'alerte ou de reconnaissance ;
- les logiciels audio complets à la vidéo ;
- le logiciel de gestion vidéo (VMS) ;
- la supervision ;
- l'Hypervision ;
- l'intégration d'une intelligence algorithmique comme outil d'aide ;
- le fonctionnement et l'organisation d'un poste central de sécurité ;

Maîtriser :

- la gestion des pièces de rechanges pour une meilleure maîtrise des coûts.

### **EXPLOITER LES INFORMATIONS VEHICULEES PAR LES IMAGES – 4h**

Savoir :

- gérer la traçabilité des images ;
- gérer la destruction des images ;
- rechercher des informations à partir d'images enregistrées.

### **DEVELOPPER LES CAPACITES DE VIDEOPROTECTION – 4h**

Savoir :

- formaliser les procédures ;
- rechercher l'optimisation des procédures ;
- rédiger des fiches de suivi du système de vidéoprotection.

### **MAITRISER LES SYSTEMES D'EXPLOITATION – 8h**

1°) Connaître l'ensemble des outils. - 4h00

Savoir :

- veiller à la sécurisation des systèmes et des outils ;
- notifier et alerter sur les éventuelles menaces d'intrusion dans le système ;
- vérifier l'état de fonctionnement du système ;
- rédiger les documents de synthèse (main courante, signalement, rapport...)

Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Rédaction
OV	PROGRAMME DE FORMATION	2	12/09/2025	M. ESTEVES



## 2°) Savoir - 4h00 :

- contrôler les images ou les plans de référence ;
- vérifier les masques et les champs de vision ;
- proposer des cycles automatiques et des prépositions des caméras ;
- effectuer les premiers gestes de maintenance.

### **MODULE INCENDIE – 7h dont 3h de pratique**

- Identifier les situations favorisant les incendies et leur propagation, afin de les détecter et réagir, dans le cadre de sa mission d'opérateur en vidéoprotection, en appliquant les mesures, consignes et protocoles nécessaires à la sécurisation des lieux, des biens et des personnes (extinction, évacuation, déclenchement des alarmes, alerte et accueil des secours...)

- Réagir en cas d'alarme incendie ou de déclenchement d'incendie dans le poste de contrôle de vidéoprotection ou sur le site surveillé, et intervenir, lorsque cela est possible, pour lutter contre l'incendie de première intervention

Savoir- faire :

- Exercice d'extinction sur feux à combustible réels permettant de prendre en compte les difficultés d'intervention selon les classes de feux avec les moyens de première intervention ;
- Intervention coordonnée de plusieurs équipiers.

### **MODULE BS-BE MANŒUVRE – HO/BO – 14h**

#### **PARTIE THEORIQUE (10h)**

- Environnement à risque électrique : identifier le risque électrique
- Maîtriser un environnement à risque électrique
- Notions sur les grandeurs de base (grandeurs physiques en électricité, tension, intensité, résistance, puissance, alternative, continue), réseaux électriques basse tension (monophasé, triphasé, conducteur de protection), de la production à l'utilisation (centrale, photovoltaïque, éolienne, groupe électrogène, transport haute tension, poste de transformation, etc.)
- Dangers de l'électricité, risques électriques (analyse des risques et des accidents), les mécanismes d'électrisation (l'électrocution, l'électrisation, seuils de tensions et d'intensité dangereuses), le court-circuit, les seuils de tensions et d'intensités dangereuses, les causes d'accidents, facteurs humains et matériels
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique et d'incendie (agir en cas d'accident d'origine électrique, conducteurs tombés à terre, faire face à l'incendie et au risque électrique, distances minimales à respecter pour l'utilisation d'un extincteur)
- Domaine de tension et zones à risques (définitions des domaines de tension, les indices de protections contre les Pièces Nues Sous Tension (PNST), les zones d'environnement, de voisinage, zone à risque)
- Matériels et outillages mobiles et portatifs (choix, vérification et utilisation, marquage normatif, les différentes classes d'appareil - classes 1, 2 et 3 -, utilisation à l'extérieur, conditions humides, sur un chantier ou dans un local à risque d'explosion)
- Les symboles d'habilitation électrique (les différents niveaux d'habilitation, les

Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Rédaction
OV	PROGRAMME DE FORMATION	2	12/09/2025	M. ESTEVES



différents types d'opérations, la chaîne d'encadrement)

- Moyens de protection collective et individuelle (la gradation des moyens de protection, la mise hors tension électrique, le balisage de la zone de travail, les gants isolants : latex ou composite, l'écran facial)
- Documents applicables (titre d'habilitation, autorisation de travail, avis de fin de travail, déclaration de projet de travaux)
- Réglementation en vigueur (le décret 2010-1118 et les arrêtés afférents, la norme NF C18-510)
- Installation basse tension (appareillage électrique, schéma électrique), matériel électrique (choix canalisation, section et couleurs des conducteurs, etc.), règles de câblage (dénudage, raccordement, etc.)
- Interventions BT élémentaires (définir les interventions BT, attributions du chargé d'intervention BT élémentaires, intervention de remplacement, intervention de raccordement, équipement du BS)
- Les manoeuvres (généralités, manoeuvres d'urgence, manoeuvres de consignation, manoeuvres d'exploitation)

## **PARTIE PRATIQUE EN PRESENTIEL (4h)**

**Durant les travaux pratiques, les stagiaires seront évalués sur les savoir-faire suivants :**

- Identification des ouvrages BT/HT ou des installations BT/HT et les zones d'environnement objet des opérations (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.)
- Évaluation des risques pour une situation donnée et correspondant aux habilitations visées
- Comportement adapté à la situation et respect des prescriptions de sécurité
- Identification, vérification et utilisation des moyens de protection collective et individuelle (gants isolants, écran facial, balisage, etc.)
- Identification des différents acteurs (chargé d'exploitation électrique, chef d'établissement, etc.)
- Réalisation d'une mise hors tension, pré-identification, séparation, condamnation, vérification d'absence de tension, vérification d'absence de voisinage
- Rédaction et utilisation des différents documents (autorisation de travail, avis de fin de travail, etc.)
- Identification, vérification et utilisation du matériel et des outils dans un environnement électrique
- Préparation, organisation, délimitation et signalisation de la zone des opérations
- Réalisation d'une intervention BT élémentaire sans présence de pièces nues sous tension (remplacement d'une lampe, d'une prise, d'un interrupteur, raccordement d'un convecteur d'un appareil d'éclairage, remplacement de fusibles, etc.)
- Respect des instructions de sécurité
- Réalisation de manoeuvres BT
- Reconnaissance des matériels électriques

Certification	Type de document	Version	Date de mise à jour	Rédaction
OV	PROGRAMME DE FORMATION	2	12/09/2025	M. ESTEVES